

toire. La cinquième session de la vingtième législature a la tâche historique d'étudier l'adjonction au Canada de la dernière région que comportait le plan primitif des Pères de la Confédération. Le projet de loi qui suivra la résolution aura pour but d'assurer l'approbation parlementaire des conditions de l'union avec Terre-Neuve, conditions qui ont été signées, à Ottawa, le 11 décembre dernier.

Ce n'est pas la première fois, évidemment, que ce projet des auteurs de la Confédération reçoit l'attention sérieuse du Parlement et de la population. Nous savons que deux des délégués de la première heure à la conférence de Québec, en 1864, représentaient Terre-Neuve. Ils ont participé à la rédaction de la délibération qui devait devenir la base sur laquelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fut établi, soumis au Parlement du Royaume-Uni et adopté, quoique, à plusieurs égards, sous une forme s'écartant passablement de la délibération primitive. A tout événement, Terre-Neuve n'était pas représentée à la conférence de Westminster lorsque le projet d'Acte de l'Amérique du Nord britannique fut étudié par les délégués à la conférence et les conseillers juridiques du Parlement anglais.

On avait, comme le savent les honorables députés, prévu l'admission de Terre-Neuve aux mêmes conditions que pour l'Île du Prince-Édouard. Celle-ci s'est jointe à la Confédération, mais non Terre-Neuve. En 1869, il y eut des élections et les partisans de la Confédération furent défaits d'une façon décisive. Les choses en restèrent là pendant une longue période d'années. La question est revenue sur le tapis en 1895. Le gouvernement de Terre-Neuve avait eu de graves embarras financiers. Une de ses banques commerciales fut contrainte de suspendre ses paiements et, à cette époque, des négociations eurent lieu avec le gouvernement canadien en vue de l'union sans que les négociateurs puissent tomber d'accord sur des conditions provisoires à soumettre à leurs parlements respectifs.

Comme chacun sait, au cours de la première guerre mondiale, Terre-Neuve a fait un apport magnifique à la cause des Alliés. En même temps que l'activité résultant de cette participation à la guerre, l'île de Terre-Neuve connut une certaine prospérité mais la crise mondiale du début des années 30 entraîna de nouveau une situation difficile pour les habitants de Terre-Neuve dont la prospérité dépend largement du commerce mondial. A la demande du gouvernement de Terre-Neuve, le gouvernement du Royaume-Uni institua une commission chargée d'enquêter sur la situation. Cette commission recommanda que la constitution de l'île fût suspendue et que le gouvernement

du Royaume-Uni assumât la responsabilité financière des obligations du gouvernement de Terre-Neuve. Elle recommandait, en outre, que le gouvernement fût remplacé par une commission de gouvernement composée d'un gouverneur nommé par le Royaume-Uni et de six commissaires nommés par le ministère des Dominions, dont trois seraient choisis parmi les habitants du Royaume-Uni et trois parmi les habitants de l'île. De plus, il a été prévu à cette époque que la constitution serait rétablie dès que seraient résolus les problèmes financiers, mais rien ne s'est fait en ce sens durant la guerre.

Lors de la deuxième Grande Guerre, les Terre-neuviens ont de nouveau participé de façon très généreuse à la cause des nations alliées. L'activité dont l'île a été le théâtre lui a valu une prospérité sans précédent. Les sommes qu'on a dû dépenser pour faire de l'île le bastion de défense du continent nord-américain et le point de départ des convois à destination d'Europe y ont créé une prospérité que Terre-Neuve n'avait jamais connue jusque-là. La commission du gouvernement a pu amplifier sensiblement les services publics et accumuler, en outre, un excédent d'environ 70 millions de dollars.

Après les hostilités, une convention nationale a été convoquée, pour déterminer ce que désirait le peuple de Terre-Neuve et étudier la future forme de gouvernement. Quarante-cinq représentants élus se sont réunis en une convention nationale au début de 1946; ils ont examiné la situation économique de l'île, ainsi que sa position financière et ont chargé des délégués de s'entretenir avec le gouvernement britannique au sujet des intentions que ce dernier avait quant à l'avenir de l'île. La convention a également délibéré sur l'envoi à Washington de délégués chargés de se rendre compte des accords qui pourraient être conclus avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique, mais a mis le projet au rancart. Elle a confié à une importante délégation la mission de venir au Canada discuter avec nous les perspectives de réalisation du projet primitif des Pères de la Confédération.

La députation est arrivée à Ottawa au début de juin 1947. Dirigée par M. F. G. Bradley, elle se composait aussi du révérend Lester L. Burry et de MM. T. G. W. Ashbourne, Charles H. Ballam, P. W. Crummev, G. F. Higgins, K.C., et J. R. Smallwood. La députation procéda alors, avec une commission nommée par le gouvernement du Canada, à des pourparlers et à des études préliminaires. A la suite de ces études et de ces pourparlers, qui durèrent jusqu'au mois de septembre 1947, le gouvernement fédéral prépara un exposé des conditions qu'il jugeait